

**Réponse de l'ordonnateur aux observations définitives en application de l'article
L. 241 - 11 du code des juridictions financières :**

**- M. Gérard SAUMADE, ancien président du conseil général, député de l'Hérault en date
du 5 juillet 2007**

Monsieur le Président,

Par courrier du 30 mai 2007, vous m'avez transmis le rapport définitif confidentiel de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du département de l'Hérault pour la période 1998-2004.

Conformément aux articles L.241-11, R.241-17 et R.241-18 du code des juridictions financières, je souhaite que le présent courrier soit joint au rapport définitif communicable aux tiers.

Mon seul commentaire porte sur le bilan de la zone d'activité économique Saint Antoine à Saint Aunès.

Par délibération du 9 septembre 1996, le Département a décidé de racheter à sa SEM d'aménagement les terrains qu'elle avait acquis dans le cadre d'une concession communale sur la ZAC Saint Antoine à Saint Aunès.

Conformément aux termes du décret n° 86-455 du 14 mars 1986, le Département avait décidé de racheter ces terrains à un prix supérieur à l'évaluation des domaines et l'avait motivé.

Dix ans après le choix du Département entre les deux solutions alternatives qui se présentaient à lui s'avère particulièrement fondé :

- Le Département aurait pu inciter sa SEM (la SADH) à déposer son bilan, incapable qu'elle était d'assurer un portage foncier et financier d'une telle ampleur, au regard de son capital, au regard aussi des délais et aléas d'instruction des ventes de terrains en CDEC. Cette solution aurait conduit à la mise en jeu des garanties d'emprunts, au licenciement de tous les personnels, tout ceci sans aucune contrepartie pour la collectivité.
- Dix ans après le rachat certes lourd de l'ensemble du foncier permet d'espérer, selon les informations données par les services du Département eux-mêmes, l'atteinte de l'équilibre de l'opération dès 2008. A ce moment là, même la valeur du foncier actualisée aura été remboursée à la collectivité par les ventes de terrains commerciaux. En outre l'action du Département aura intéressé plusieurs centaines d'emplois. Ce qui était une prise de risque raisonnée en 1996 devient une opération financière équilibrée et une action économique réussie au bénéfice de tous les Héraultais, ce dont je me félicite.

Avec mes sentiments distingués

Gérard Saumade

Ancien Président du Conseil Général de l'Hérault
Et Député de l'Hérault